**ANNEXE 3**

**ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

(Hors collectivité et leurs groupements)

Je soussigné(e) (bénéficiaire) ai conscience que le versement de ma subvention ne pourra intervenir qu’après acquittement des dépenses liées à l’opération.

Je devrais donc faire l’avance des frais liés à l’opération avant de pouvoir prétendre au versement de ma subvention.

Fait pour valoir ce que de droit.

**Eléments nécessaires à retrouver dans la délibération de programmation**